

**SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE**  
**Commune de QUETTREVILLE SUR SIENNE**

*Réunion du 8 juin 2017*  
*Convocation du 6 juin 2017*  
*Affichage le 6 juin 2017*

**Membres en exercice : 26**

**Membres présents : 20**

**Ayant participé à la délibération : 22**

*Le huit juin deux mil dix-sept à dix huit heures, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur GEYELIN Guy, Maire pour une réunion de conseil municipal extraordinaire.*

**Présents :** M. Guy GEYELIN, Mme Dany LEDOUX, M. Pascal OUIN, M. Joël LEHODEY, Mme Dorothée LECLUZE, M. Alain HUBERT, Mme Cécile CAPT, M. Sébastien BELHAIRE, M. Jacques LACOLLEY, Mme Josette BADIN, M. Patrick LEBOUTEILLER, M. Laurent DESLANDES, M. Pierre GUICHEMERRE, Mme Michelle GUIBLE, M. Frédéric MONSALLIER, M. Daniel LELIEVRE, M. Dominique MAIRESSE, Mme Sylvie CROCI, Mme Adeline RENIMEL, Christelle GAUCHER.

**Absents excusés :**

M. Joël CRAHE ,  
Mme Thaïs MAURY qui donne procuration à Mme Dany LEDOUX,  
Mme Annabelle COQUIERE qui donne procuration à Mme Dorothée LECLUZE  
Mme Isabelle LELOUP,  
M. Sébastien PERIER  
M. Lionel MINGUET.

**Secrétaire de séance :** Mme Dorothée LECLUZE.

---

**08-06-2017/01**

**ATTRIBUTION DES MARCHÉS AUX ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DU LOTISSEMENT DE  
HYENVILLE**

Monsieur le maire indique que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 12 mai 2017 sous la guidance de M. Rihouey, maître d'œuvre ( Prytech).

Les délais de procédures réglementaires et la volonté de commencer rapidement les travaux ont incité à provoquer cette réunion de conseil extraordinaire.

Mme Ledoux présente le travail de la commission d'appel d'offre.

**Lot N°1 + option 1: Terrassement, voirie, eaux usées, eaux pluviales, espaces verts, clôture.**

4 candidatures dont 1 qui est arrivée après les délais en vigueur, elle n'a pas été prise en compte.

3 offres étudiées :

- PIGEON TP NORMANDIE : 111 555,58 € TTC prix proposé
- SAS LEHODEY TP : 106 648,08 € TTC prix proposé
- EUROVIA :132 034 € TTC prix proposé

SAS LEHODEY PY est la moins disante et remporte de marché du lot N°1

## **Lot N°2 : Réseaux souples et téléphone.**

1 candidature.

- CEGELEC : 34 074,60 € TTC prix proposé.

Après négociation, CEGELEC arrête sa proposition à 32 711,66 € TTC

Suite aux offres proposées par les entreprises, la commission d'appel d'offre a constaté que l'estimation établie par l'entreprise Prytech en janvier 2017, présentait des tarifs moins élevés concernant les travaux du lot1. Pour cette erreur d'appréciation, il est demandé à Prytech un geste commercial sur ces honoraires.

Ainsi, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- attribue le lot 1 + option1 à l'entreprise SAS LEHODEY TP pour un montant de 106 648,08 TTC
- attribue le lot 2 à l'entreprise CEGELEC pour un montant de 32 711.66 €
- demande à l'entreprise Prytech un geste commercial
- autorise le Maire ou le Maire délégué à signer les documents concernant ces marchés.
- autorise le Maire ou le Maire délégué à régler les dépenses correspondantes.

Madame Ledoux précise qu'il sera envoyé dès demain un mail aux entreprises n'ayant pas eu le marché. Il faudra attendre 11 jours avant la notification des marchés aux entreprises retenues.

Les travaux pourraient commencer à la mi-juillet.

Le géomètre interviendra 1 semaine avant le début des travaux pour réaliser le piquetage des parcelles. Un nettoyage de la parcelle est prévu avant.

Le notaire a commencé à contacter les futurs acquéreurs pour établir les promesses de vente.

La séance est levée à 18h25.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire

Guy GEYELIN